



CONDITIONS GENERALES DE VENTE à jour le 25 novembre 2020

1. Stipulations générales

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « les Conditions Générales ») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles, les mandants de GB CONNECTION, fournisseurs/fabricants d'objets publicitaires (ci-après « le Vendeur ») vendent et livrent à leurs clients professionnels (ci-après « le Client ») des objets publicitaires et/ou promotionnels spécialement conçus pour ces derniers (ci-après « les Produits ») par l'intermédiaire de la société GB-CONNECTION - VOGA Caroline EURL au capital de 2000 € enregistrée au RCS de SAVERNE sous le N° 820 644 169 dont le siège social est situé 35 rue des Vosges – 67430 DIEMERINGEN, agissant en tant qu'agent commercial.

GB CONNECTION a pour activité le développement commercial de fournisseurs d'objets publicitaires sur le territoire Français et Européen, et notamment, mais pas exclusivement, des produits et accessoires en textile imprimé, de la maroquinerie, des cosmétiques et des confiseries.

Le Vendeur et le Client forment ensemble les Parties.

2. Formation et exécution du contrat de vente

Formation du contrat de vente : le contrat de vente est formé entre les Parties lorsque le Client passe commande en acceptant le devis du Vendeur, en le retournant à ce dernier daté et signé avec la mention manuscrite « bon pour accord ». Ce devis stipule notamment les conditions particulières de la vente, notamment les références, quantités, prix, délais et lieu de livraison des Produits. Ces conditions particulières forment, avec les Conditions Générales, le contrat de vente entre les Parties. L'acceptation du devis vaut acceptation expresse et sans réserve des Conditions Générales dont le Client reconnaît avoir pris connaissance. Tout devis est valable pendant une durée d'un mois, délai à l'issue duquel le Vendeur sera libre de se rétracter ou de modifier son offre. Toute commande est considérée comme ferme et définitive. Aucune modification ou annulation de commande n'est possible, sans accord écrit et préalable du Vendeur.

Exécution de la commande : aucune commande ne sera exécutée par le Vendeur avant la réception effective de l'acompte stipulé en article 3 et la validation formelle, par le Client, du ou des bons à tirer (BAT), lesquels devront être revêtus de sa signature avec la mention manuscrite « bon à tirer ». Un BAT engage les Parties, tant sur les choix arrêtés par le Client que sur la fabrication, par le Vendeur, des Produits. Un éventuel retard qui serait dû aux délais de réception de l'acompte ou du ou des BAT ne saurait engager la responsabilité du Vendeur. Le contrat est réputé avoir été pleinement exécuté par le Vendeur à la livraison des Produits. S'agissant du Client, le contrat est réputé être pleinement exécuté au paiement du solde de la facture du Vendeur.

3. Prix, acompte et facturation

Prix : le prix de la commande est celui indiqué sur le devis. Ce prix comprend le prix des Produits et, le cas échéant, le coût du transport, les frais annexes et les taxes applicables, dont les droits de douane. Le Vendeur ne pratique pas l'escompte.

Première commande : le paiement intégral à la signature du contrat sera demandé pour toute première commande chez un des mandants de GB CONNECTION.

Acompte : le Vendeur se réserve le droit de solliciter, aux termes de son devis, le paiement d'un acompte. Cet acompte est payable à la commande. Le Vendeur n'est pas tenu d'exécuter la commande tant que cet acompte ne lui a pas été versé. Tout incident de paiement et plus généralement toute détérioration du crédit de l'acheteur pourra justifier l'exigence de garanties, d'un règlement comptant ou par traite payable à vue, avant l'exécution des commandes.

Facturation : le Vendeur facture le Client au jour de la livraison, telle que définie à l'article 5. Elle est établie par le Vendeur et remise au client par GB CONNECTION. Toute facture est payable à 30 jours nets directement au mandant de GB CONNECTION, et exclusivement en Euros, et par virement bancaire. Tout retard de paiement entraînera pour le Client, outre une indemnité forfaitaire de 40 € minimum sans préjudice pour le Vendeur de réclamer une indemnisation complémentaire égale aux frais réels qu'il aura exposés à ce titre, une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de la facture. En outre, en cas de retard, le Vendeur pourra, outre surseoir ou résilier les commandes en cours, exiger le paiement de toutes les sommes même non encore échues qui lui seraient dues au titre desdites commandes.

4. Clause de réserve de propriété et transfert des risques

Les Produits demeurent la propriété du Vendeur jusqu'au paiement intégral du montant stipulé au devis. En cas de non-paiement, même partiel, de l'une de ses factures, le Vendeur pourra ainsi revendiquer la pleine propriété des Produits, qu'ils aient déjà été livrés au Client ou non.

5. Transport et livraison

Transport : quel que soit le mode de transport convenu les Produits voyagent toujours aux risques et périls de l'acheteur. La responsabilité du Vendeur ne peut par conséquent en aucun cas être recherchée pour fait de destruction, avaries, pertes, vols survenus en cours de transport. Les réserves d'usage prévues à l'article L 133-3 du Code de Commerce doivent être motivées et adressées au transporteur dès la réception des Produits, et lui être confirmées par LRAR dans un délai de trois jours, non compris les jours fériés. Une copie de la lettre de voiture sur laquelle auront été portées les réserves devra être transmise au Vendeur le jour même.

Livraison : la livraison est réputée être effectuée lorsque les Produits sont mis à la disposition du Client conformément à ce qui est stipulé au devis. Les délais de livraison stipulés au devis sont donnés à titre indicatif. Toutefois, passé le délai de livraison indicatif, le Client qui aura, par LRAR, vainement mis en demeure le Vendeur de s'exécuter dans un délai de 15 jours, sera en droit d'annuler purement et simplement sa commande. Cette annulation ne pourra donner lieu à un quelconque dédommagement du Client. En cas de modification de commande du Client, le Vendeur, s'il accepte lesdites modifications, ne sera pas tenu aux retards y afférents. En tout état de cause et lorsque les circonstances l'exigent, le Vendeur est autorisé à procéder à des livraisons partielles.

6. Conformité des Produits

Conformité des Produits aux règles de sécurité : le Vendeur s'oblige à livrer au Client des Produits de qualité, exempts de vices et respectant les règles d'hygiène et de sécurité concernant les biens et les personnes, telles qu'applicables sur le territoire de l'Union européenne. Les Produits peuvent, le cas échéant, être livrés avec une notice d'utilisation, comprenant les mises en garde et règles de sécurité, celles-ci pouvant être composées de simples pictogrammes ou de références à des normes que le Client sera tenu de consulter et de faire respecter. Il revient également au Client de procéder aux mises en garde idoines auprès des personnes à qui il destine les Produits.

Conformité des Produits à la commande : la conformité des Produits livrés s'apprécie au regard du ou des BAT. Une tolérance est admise lorsque, pour des raisons notamment techniques, des différences non significatives sont constatées entre le ou les BAT et les Produits (taille, couleur, matière...). L'origine des Produits pouvant varier, notamment d'une commande à l'autre, le Vendeur ne peut garantir une homogénéité parfaite entre eux. De légères variations de teinte et de finition sont par conséquent possibles, ce que le Client accepte. En l'absence de stipulation expresse du Client concernant la ou les références Pantone, le Vendeur se rapprochera au mieux des indications de couleurs que le Client lui aura fournies. De même, en l'absence de spécifications du Client, le choix du type de caractères est laissé à l'appréciation du Vendeur.

Quantités : en raison des aléas de fabrication, les commandes avec impression sont acceptées sous réserve de tolérance de plus ou moins 10% des quantités demandées, selon les usages dans la profession. Après exécution, la facturation sera établie conformément aux quantités effectivement livrées.

Réception des Produits : la réception des Produits s'effectue tacitement lorsque le Client prend effectivement possession des Produits. Le Client devra dès lors vérifier la conformité de la commande, l'état des Produits et consigner les réserves immédiatement visibles. Toute non-conformité éventuelle doit être déclarée au Vendeur dans un délai de 8 jours ouvrés suivant la livraison effective des Produits, à défaut de quoi la commande sera réputée être conforme. La non-conformité des Produits livrés s'apprécie au regard du ou des BAT (taille, couleur, matière...).

Réserves : Sauf meilleur accord, le Vendeur sera tenu de lever dans les meilleurs délais et à ses frais toute réserve éventuelle qui serait justifiée. Tout retour devra s'effectuer avec l'accord préalable du Vendeur, aux frais et risques du Client. Le cas échéant, les Produits devront être renvoyés au Vendeur en parfait état, avec leurs accessoires, notices et emballages d'origine.

7. Vices cachés et produits défectueux

Vices cachés : les Produits sont garantis contre les vices cachés. Toute réclamation émise à ce titre doit être présentée dans les plus brefs délais auprès du Vendeur, accompagnée des pièces justificatives. Le Vendeur garantit la remise en état ou le remplacement gratuit et à l'identique ou équivalent des Produits atteints d'un vice caché.

Produits défectueux : si le Client estime que les Produits sont susceptibles de causer un dommage aux biens ou aux personnes, ou s'il a été prévenu d'un tel risque, il a l'obligation d'en avertir GB CONNECTION dans les délais les plus brefs et selon les modalités suivantes :

Téléphone heures ouvrées : +33 (0) 7 68 17 28 15

Tout appel téléphonique devra être confirmé par mail à l'adresse suivante : caroline@gb-connection.fr

Ces confirmations devront indiquer de manière précise les références des produits concernés ainsi que le ou les risques identifiés et les raisons.

Cas d'exclusion : une utilisation anormale des Produits est exclusive de toute garantie. Il en est de même des défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle ou par un défaut d'entretien.

8. Force majeure

Les cas de force majeure classiquement admis par la législation française exonère les Parties de toute responsabilité. Seront notamment considérés comme des cas de force majeure les événements suivants : grève, lock-out, incendie, épidémie, inondation, intempérie, avarie de matériel, émeute, guerre, arrêt de force motrice, interruption de fourniture d'énergie, pénurie des matières premières, hausse des matières premières, modification des normes et de la réglementation soit chez nous soit chez nos fournisseurs ou transporteurs, retard de livraison de nos fournisseurs ou sous-traitants, même s'ils ne sont que partiels, et quelle qu'en soit la cause.

La partie qui viendrait à subir un cas de force majeure devra en informer l'autre dans les plus brefs délais. Dans le cas où l'exécution de l'obligation empêchée par le cas de force majeure ne serait pas possible dans le délai d'un mois suivant cette notification, la partie qui y aura intérêt pourra résilier le contrat de vente, sous réserve de l'envoi d'une LRAR qui ne pourra être adressée à l'autre partie qu'à l'issue de ce délai. Aucun dédommagement ne pourra intervenir à la suite de cette résiliation.

9. Responsabilité de GB CONNECTION

En tant qu'agent commercial de fabricants, GB CONNECTION n'est tenu que d'une obligation de moyen envers le Client, et uniquement pour les dommages certains, directs et déterminés. La responsabilité de GB CONNECTION, qui ne peut être engagée que sur la base de sa négligence prouvée, ne saurait être supérieure à 10% de la commande litigieuse.

Sa responsabilité est exclue pour les cas suivants :

- défaut de fabrication (tolérance quantité +/- 10% et calage machine de +/-2%),
- retard à la livraison,
- pertes immatérielles alléguées par le Client,
- variation de teinte d'impression
- dommage/manquant résultant du transport.
- en matière de propriété littéraire et artistique et de droits d'auteur

10. Propriété intellectuelle

Utilisation des éléments graphiques du Client : pour concevoir les Produits, le Vendeur est susceptible d'utiliser des représentations graphiques permettant d'identifier le Client (marque, logo, dessin, slogan, etc.). En acceptant le devis et en choisissant l'une ou l'autre des maquettes que le Vendeur lui soumet, le Client déclare être titulaire de l'ensemble des éléments graphiques apposés sur les Produits. À ce titre, le Client garantit pleinement et sans limitation, notamment de montant ou de durée, le Vendeur de tout recours qui serait, sans que cette liste ne soit limitative, fondé sur une contrefaçon ou une concurrence déloyale. En aucun cas le Vendeur ne saurait ainsi être tenu pour responsable de l'utilisation frauduleuse des éléments graphiques apposés sur les Produits.

Propriété des créations du Vendeur : les études, échantillons, conceptions et documents de toute nature remis ou envoyés au Client par le Vendeur demeurent l'entière propriété de celui-ci, qui peut, par conséquent, en solliciter la restitution. Le Vendeur conserve l'intégralité de ses droits de propriété intellectuelle éventuels sur

ces éléments ainsi que sur les Produits, lesquels ne peuvent, s'ils font l'objet d'une protection, être reproduits sans son autorisation expresse écrite.

11. Exclusivité

Absence d'exclusivité : le Vendeur ne s'engage à aucune exclusivité envers le Client au titre de la conception ou de la fabrication des Produits. Le Vendeur se réserve par conséquent le droit d'exploiter, pour tout tiers, des Produits qui ont été spécialement conçus pour le Client, sous réserve qu'il n'utilise en aucun cas les éléments graphiques de ce dernier.

12. Acceptation des présentes par le client

Les présentes conditions générales de vente sont expressément agréées et acceptées par le Client qui renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire, et notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables à GB CONNECTION ou ses mandants même s'ils en ont eu connaissance.

13. Données personnelles et droit d'opposition

Les informations recueillies à l'occasion de l'établissement du devis sont collectées et enregistrées par l'entreprise aux fins de réalisation de la prestation et de gestion des éventuelles réclamations. Seules les données strictement nécessaires à ces finalités sont conservées et ce, pendant une durée de trois ans. Conformément à la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi 2014-344 du 17 mars 2014, dite Informatique et libertés, et au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données.

Vous pouvez également vous opposer, pour un motif légitime, à l'utilisation de vos données. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez adresser un courrier électronique à caroline@gb-connection.fr en précisant dans l'objet « Droit des personnes » et en joignant la copie de votre justificatif d'identité.

14. Litiges

En cas de litige, les Parties s'obligent, avant toute action judiciaire et sauf urgence ou risque de prescription, à tout mettre en œuvre pour tenter de résoudre ce dernier à l'amiable. En cas d'échec des discussions amiables, toute contestation relative aux conditions de formation ou à l'exécution du contrat sera exclusivement régi par les dispositions des lois et règlements français. Toutes les fois où la qualité des Parties le permet, le Tribunal de Commerce de SAVERNE sera seul compétent pour connaître du litige entre les Parties, y compris en cas de pluralité de défendeurs.